



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 20 mars 2020

## **Objet : Mesures supplémentaires - protection contre le coronavirus**

### **Avis 2020-03-20**

Afin de prévenir la transmission du coronavirus et pour la protection des pilotes, des membres d'équipages, ainsi que le public, l'Administration de pilotage des Laurentides demande à tous les navires nécessitant un pilote de mettre en œuvre les procédures d'hygiène et de protection émises dans l'*avis à l'industrie 2020-03-12* ainsi que la *Notification de la sûreté maritime 2020-003* pour tous les secteurs de pilotage obligatoire entre Les Escoumins et Montréal.

Lors de la demande d'un pilote, le capitaine ou l'agent du navire devront signaler au centre d'affectation que la *Notification de la sûreté maritime 2020-003* ainsi que l'*avis à l'industrie 2020-03-12* ont été respectés. De plus, lors de la confirmation du pilote, ils devront informer le centre de tout changement lié à la santé des membres d'équipage et attester que les mesures d'hygiène et de protection énumérées ci-dessous ont été mises en place. En signalant les dangers potentiels en temps opportun, les pilotes et les équipages des bateaux-pilotes pourront s'assurer que les précautions appropriées soient prises.

#### Mesures avant l'embarquement des pilotes :

- Nettoyer les voies d'accès.
- Nettoyez les surfaces et les espaces de travail de la timonerie après chaque quart de travail, notamment, les radars, radios, etc.
- Restreindre l'accès à la timonerie au personnel de service uniquement.
- Maintenir une distance d'au moins un (1) mètre entre les pilotes et les membres d'équipage.
- Exiger que toute nouvelle personne arrivant à la timonerie se lave les mains.
- S'assurer que les pilotes ont accès à des endroits où ils peuvent se laver les mains avec du savon et de l'eau.
- Dans la mesure du possible, réservez la salle de bain de la timonerie à l'utilisation exclusive des pilotes.

L'Administration de pilotage des Laurentides en collaboration avec les corporations des pilotes s'assure que les pilotes affectés à bord des navires sont en bon état de santé et suivent toutes les directives gouvernementales appliquées. De plus, les bateaux-pilotes ainsi que les salles d'attente des pilotes sont assainis quotidiennement afin d'assurer un environnement sain.

Jusqu'à ce que Santé Canada déclare que cette question n'est plus une préoccupation imminente, nous maintiendrons ces mesures afin d'assurer la santé et la sécurité des pilotes et des membres d'équipage. D'autres mesures peuvent suivre en fonction de l'évolution de la situation.

#### **Alain Richard**

Directeur exécutif, Sécurité et efficacité maritimes



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

Montreal, March 20, 2020

**Subject: Additional Measures - Protection against Coronavirus**

**Notice 2020-03-20**

To prevent the transmission of coronavirus and for the protection of pilots, crew members and the public, the Laurentian Pilotage Authority requires all vessels demanding a pilot to apply the hygiene and protection procedures in the *Notice to Industry 2020-03-12* and the *Marine Security Notification 2020-003* for all compulsory pilotage sectors between Les Escoumins and Montreal.

When requesting a pilot, the master or the agent of the ship must report to the Dispatch Center that *Notification 2020-003* and the *Notice to Industry 2020-03-12* has been complied with. In addition, upon confirmation of the pilot, they must inform the center of any change related to the health of the crew members and attest that the hygiene and protection measures listed below have been put in place.

Measures to implement before boarding the pilots:

- Clean the access.
- Clean the surfaces and workspaces of the wheelhouse after each shift including radars, radios, etc.
- Restrict access to the wheelhouse to the personal on duty only.
- Maintain a distance of at least one (1) meter between pilots and crew members.
- Require that any new person arriving at the wheelhouse wash their hands.
- Ensure that pilots have access to places where they can wash their hands with soap and water.
- If possible, reserve the wheelhouse bathroom for the exclusive use of pilots.

The Laurentian Pilotage Authority in collaboration with the Pilots Corporation ensures that pilots assigned to ships are in good health and follow all applicable government directives. In addition, pilot boats and pilot waiting rooms are sanitized daily to ensure a healthy environment.

Until Health Canada declares that this matter is no longer an imminent concern, we will maintain these measures to ensure the health and safety of pilots and team members. Other measures may follow depending on the evolution of the situation.

**Alain Richard**

Executive Director, Marine Safety and Efficiency